

Le salaire des profs n'augmentera pas

Un accord sectoriel a été trouvé. Face au manque de moyens budgétaires, les enseignants n'obtiennent presque rien.

Tous les deux ans, un accord sectoriel est négocié pour les enseignants. Le gouvernement de la Communauté française, les syndicats et les pouvoirs organisateurs discutent pour améliorer la vie du personnel de l'enseignement. Quand la conjoncture est bonne, les profs peuvent obtenir un bonus salarial. Sauf que pour 2015-2016, il n'y a pas de moyens disponibles en réserve. Pour rappel, on annonce que la Communauté française doit économiser 130 millions d'euros pour le budget 2016. L'accord social qui vient d'être conclu n'est donc pas très favorable pour les profs : aucune augmentation salariale n'est prévue. Le gouvernement s'engage toutefois à exécuter la réforme dite « des titres et fonctions » à

partir du 1^{er} septembre 2016. Cette dernière précise, pour chaque fonction enseignante, les diplômes à détenir pour pouvoir enseigner et devrait entraîner un ajustement du traitement d'une série d'enseignants.

L'accord prévoit également des mesures plus « symboliques ». Le gouvernement de la Communauté française s'engage ainsi à préserver le système des pré-retraites, qui permettent aux enseignants de quitter le métier à 58 ans – pourvu qu'ils honorent toute une série de conditions d'ancienneté. De même, le gouvernement communautaire s'est engagé à batailler contre les projets du gouvernement fédéral d'allonger les carrières et de supprimer le mode de calcul préférentiel des pensions ensei-

gnantes.

Cet accord doit encore être examiné par les professeurs. Pour y parvenir, ils vont observer un arrêt de travail d'une heure, en front commun. Chaque école pourra fixer la date de cet arrêt de travail, mais il devra avoir lieu cette semaine ou la semaine prochaine au plus tard. Après avoir pris le pouls de leur base, les syndicats reverront le gouvernement le 8 octobre. Mais le suspense n'est pas très grand, l'avis devrait être négatif... Les syndicats sont d'ailleurs déjà sur les dents. « *Il n'y a rien de concret* » pour Pascal Chardome (CGSP), alors que pour Eugène Ernst (CSC) : « *Cet accord ne parle que de créer des groupes de travail, d'étudier ceci ou cela. Bref, il ne soulève aucun enthousiasme – aucun !* » ■

Les profs feront ceinture

ENSEIGNEMENT Le gouvernement PS-CDH s'est interdit toute dépense dans l'accord social

- La Communauté française, les syndicats et les pouvoirs organisateurs ont rédigé la nouvelle programmation sociale des enseignants.
- Les syndicats sont amers : les enseignants n'obtiennent pas un radis.

Tous les deux ans, le gouvernement de la Communauté française, les syndicats et les pouvoirs organisateurs négocient un « accord sectoriel » censé améliorer la vie des personnels du secteur. Quand tout va bien, les syndicats arrachent un bonus salarial. Là, *nada* sur fond d'azur : l'accord social 2015-2016 qui vient

d'être négocié ne lâche pas un radis.

Comme on le dit pudiquement, le gouvernement PS-CDH s'est borné à du « qualitatif », du « non-coûtant ».

Le contexte est connu : sur le plan budgétaire, les années 2015, 2016 et 2017 seront difficiles, pour la Communauté – on annonce déjà la nécessité d'économiser 130 millions au budget 2016. En entamant les pourparlers sectoriels, en février, les syndicats ne se faisaient pas beaucoup d'illusions. Ils avaient raison.

Seule concession : le gouvernement s'engage à exécuter la réforme dite « des titres et fonctions » à partir du 1^{er} septembre 2016. Pour le dire en bref, cette réforme, menée par les anciennes ministres Marie-Dominique Simonet et Marie-Martine Schyns, précise, pour chaque fonction ensei-

gnante, les diplômes à détenir pour pouvoir enseigner. Techniquement, ce-

ci forcera à ajuster le traitement d'une série d'enseignants – selon les projections, il en coûtera 3,8 millions en 2016, 10 en 2017, 8 en 2018, 7 en 2019.

C'est le seul véritable geste.

Pour le reste, le gouvernement de la Communauté s'engage à préserver le système des pré-retraites (les « disponibilités précédant la pension de retraite » ou DPPR), qui permettent aux enseignants de décaler à 58 ans – pourvu qu'ils honorent une série de conditions d'ancienneté. Le gouvernement s'engage aussi à batailler contre le gouvernement fédéral et combattre ses projets d'allonger la carrière ou de supprimer le mode de calcul préféren-

tiel des pensions enseignantes (le tantième 1/55, dans le jargon).

La suite ? Le projet d'accord est un inventaire fastidieux de mesures techniques. Et il y est beaucoup question d'« étudier la possibilité de... » ou de « mettre en place un groupe de travail qui mènera une réflexion sur... »

Pas grand-chose

Deux éléments à se mettre sous la dent, quand même. On envisage de « donner des balises strictes quant à l'utilisation du budget destiné à la publicité pour les écoles dans l'enseignement obligatoire, en référence à l'expérience dans l'enseignement supérieur ».

Deux : un groupe de travail réfléchira à la possibilité de permettre à un directeur d'une école fondamentale, nommé à titre définitif à son poste, de répondre à un appel à candidats pour un poste de directeur dans un autre pouvoir organisateur. On se promet encore « d'étudier la problématique du

remplacement des directeurs qui ont obtenu un certificat médical à mi-temps ».

En dehors de ceci, pas grand-chose. On comprend pourquoi : l'argent manque et Joëlle Milquet (CDH), la ministre de l'Éducation, entend manifestement réserver les (maigres) marges disponibles au Pacte d'excellence qu'elle compte ficeler d'ici Pâques 2016. En attendant, les syndicats l'ont mauvaise. « Il n'y a rien de concret, observe Pascal Chardome (CG-SP). Et ce qui fâche, aussi, c'est le fait que des mesures prévues par des accords sectoriels précédents ne sont toujours pas exécutées. C'est notamment le cas du passage des enseignants de promotion sociale au barème 501 – promis par Simonet et toujours pas réalisés. »

Eugène Ernst (CSC) fait chorus : « Cet accord ne parle que de créer des groupes de travail, d'étudier ceci ou cela. Bref, il ne soulève aucun enthousiasme – aucun ! » ■

PIERRE BOUILLON

ÉCOLE

Arrêts de travail en vue

Entamée en février dernier, la négociation de l'accord sectoriel 2015-2016 a été conclue à l'été. Il doit maintenant être examiné par les enseignants. Pour cela, ils vont observer un arrêt de travail d'une heure, en front commun. La date est au choix de chaque école. Ces arrêts de travail, qui ne devraient perturber que très légèrement les établissements, auront lieu cette semaine et la semaine prochaine. Après avoir récolté l'avis des militants, les syndicats reverront le gouvernement le 8 octobre, pour lui livrer la sentence de la base. Suspension zéro : l'avis devrait être négatif. Les arrêts de travail de ces prochains jours permettront aussi aux délégués syndicaux de mobiliser les troupes pour la manifestation nationale du 7 octobre prochain.

P.BN